



AMPIL

Rapport d'activité 2024

EDITO

C'est un engagement collectif que vous pouvez lire à partir de ce rapport d'activité. La diversité des champs d'interventions de l'AMPIL manifeste l'étendu des préoccupations souvent générées par une addition de dysfonctionnements sociaux récurrents. Une partie essentielle de l'activité de notre association revient à suppléer des manques dans le lien social, dans le recours aux droits, dans l'exercice de l'hospitalité et plus généralement dans le rapport du citoyen aux institutions en charge de sa protection.

Fournir une adresse à celles et ceux qui ne disposent pas d'un chez soi est un impératif pour effectuer toutes les démarches administratives. Il s'agit d'un droit codifié aux articles L. 264-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles. Les collectivités qui en sont les premiers acteurs ne disposent pas toujours des moyens nécessaires, c'est pour cela que les associations agréées, dont l'AMPIL, se voient confier cette mission. Plus de 800 ménages disposent ainsi d'une adresse qui permet d'accéder à l'ensemble des droits sociaux (scolarisation des enfants, accès aux soins, recherche de logement, ...).

Accueillir les personnes âgées, migrants retraités, pour lesquels l'accès aux soins relèvent du parcours du combattant, est devenu indispensable face au désert médical qui affecte les plus vulnérables. Le temps consacré à chaque personne est un temps d'écoute qui permet de dépasser les solitudes individuelles, de rechercher les réponses les plus adaptées et les meilleures orientations. L'écoute est d'une importance capitale pour ces femmes et ces hommes alors que partout, de plus en plus, la relation humaine est remplacée par l'intelligence artificielle.

Fournir un accueil aux familles et personnes exilées auxquelles une protection a été accordée dans un pays de premier asile est un engagement de notre pays. La protection accordée devient effective par l'arrivée sur le territoire et doit permettre la mise en place de solutions pour une intégration durable. L'AMPIL exerce cette mission de service public depuis plusieurs années. Elle mobilise ses ressources internes et son réseau de partenaires pour l'ouverture des droits, l'accès au logement adapté, le recours aux soins, l'accès à l'emploi et à la formation. Elle agit aux côtés de personnes qui ont souvent survécu aux traumatismes graves qui sont à l'origine de leur exil.

Permettre l'accès à un toit à des femmes sans logis, sortant de maternité ou victimes de violences, relève d'obligations contenues dans le Code de l'action sociale et des familles. L'AMPIL exerce cette mission grâce à un Centre d'Hébergement d'Urgence. Mettre à l'abri c'est aussi préparer l'avenir. Dans le CHU, l'accompagnement prend toute sa dimension par l'écoute et le conseil, par la création de relations sociales avec l'environnement, par le conseil de parentalité et par la préparation à un retour à une vie en pleine autonomie.

Par ses objectifs et sa raison d'être, qui est de favoriser l'accès et le maintien dans le logement, l'AMPIL est présente auprès des femmes et des hommes qui éprouvent des difficultés dans ces domaines. Il s'agit de soutenir l'accès au logement avec l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) mais aussi d'agir en prévention des expulsions locatives. L'AMPIL est aussi engagée pour l'accès aux droits liés au logement par des permanences localisées.

Accompagner et donner la parole à celles et ceux qui vivent dans un habitat dégradé, des taudis et dans des conditions où la dignité n'est pas assurée et qui peuvent être victimes de marchands de sommeil. Dans les copropriétés dégradées comme dans les bidonvilles et les lieux d'habitat précaire,

L'AMPIL exerce son action avec la volonté de faire connaître et appliquer le droit et de donner la parole aux personnes directement concernées.

L'ensemble des actions de l'AMPIL repose sur la mobilisation d'une équipe salariée, femmes et hommes, intervenants à partir d'expériences et formations professionnelles dans les domaines médico-sociaux, techniques, du droit, de l'économie, de la gestion. Des administrateurs mobilisés et un réseau de partenaires important viennent renforcer les capacités à agir de l'association. Nous nous félicitons du soutien que nous apportent les institutions et les collectivités (dont nous mentionnons les noms dans les fiches-actions de ce rapport).

Les charges qui pèsent sur notre association, et sur bien d'autres, sont multiples. Le resserrement de plusieurs financements, les retards pris dans le règlement de nombreuses subventions pèsent sur notre trésorerie. Les projets que nous voudrions voir naître sont entravés par des lourdeurs administratives qui s'ajoutent aux économies des politiques publiques. Nous avons la chance de bénéficier aujourd'hui encore de plusieurs à priori favorables concernant notre action et la préoccupation que nous portons à l'accueil inconditionnel. Cependant des fragilités sont toujours présentes. C'est pour cela que nous nous tournons vers l'aide privé, les dons et le mécénat, pour soutenir les actions innovantes qui ont besoin de vivre concrètement avant de trouver place dans le droit commun.

Nous mesurons le chemin parcouru au cours des trente dernières années, les efforts qui ont été fait et les soutiens qui se sont manifestés. Tout cela constitue le capital de l'AMPIL, il faut maintenant construire l'avenir sur cette base : ouvrir nos actions à davantage de partenariat et engager une réorganisation interne qui nous permette de répondre aux défis du moment.

**André GACHET
Président**

LA MISSION ASSOCIATIVE ET SES VALEURS

L'AMPIL met au centre de ses valeurs l'inconditionnalité de l'accueil pour répondre à sa raison d'être qui est de favoriser l'accès aux circuits normaux du logement pour toute personne qui s'en trouve exclue.

Elle exerce son activité dans le respect de l'égale dignité de tous les êtres humains, dans le cadre législatif et réglementaire qui en fixe les règles.

Ses actions sont construites à partir des besoins repérés sur le terrain, en recherchant chaque fois que nécessaire un rapprochement avec les partenaires qui contribuent à la mise en œuvre de solutions adaptées.

L'AMPIL soutient l'implication des personnes concernées dans le respect de leurs choix. Elle considère que la capacité d'agir des personnes est un élément essentiel de l'insertion sociale, de l'exercice de la citoyenneté et de la reconstitution personnelle. Dans le même esprit elle valorise les actions collectives.

Une des grandes difficultés de l'élaboration des politiques publiques est liée à l'absence de données claires et consolidées. En conséquence, des actions peuvent être programmées, par exemple au nom de l'urgence, sans qu'une partie de ce qui fait la réalité soit considérée. Dans ce besoin de connaître pour agir, la responsabilité des associations comme de l'ensemble des acteurs de terrain, est importante. C'est pour cette raison que l'AMPIL insiste sur la place de la connaissance dans son action et de l'évaluation qui peut en être faite.

L'engagement citoyen de l'AMPIL dans la mise en œuvre des politiques publiques veut contribuer à leurs évolutions pour répondre aux besoins et aux attentes des citoyennes et citoyens de toute origine. Pour cela l'AMPIL est force de proposition. Son action s'exerce aux côtés des personnes et proche des lieux de décisions.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS 2024

Un voyage d'étude pour se rapprocher des populations que nous côtoyons au quotidien :

Après un premier voyage d'étude en Roumanie en 2012 au cours duquel nous avons largement abordé la question de la citoyenneté européenne, un deuxième a été organisé en 2024.

Ce déplacement a eu pour objectif la découverte des territoires dont sont issues les personnes rencontrées dans l'habitat précaire de Marseille. La réalité qui préside aux migrations est particulièrement importante. Les salarié.es qui ont participé à cette démarche en retirent une vision élargie qui permet de sortir d'un regard trop étroit parfois marquée par une approche ethnociste qui doit être combattue pour donner à chaque personne une place citoyenne réelle.

Une action contre les marchands de sommeil :

L'implication de l'AMPIL aux côtés des habitants nous a conduit à nous associer à la procédure contre un marchand de sommeil. Lorsque la dignité des personnes est en cause et que le profit se construit sur l'exploitation de la vulnérabilité, le recours au droit est nécessaire. Le tribunal a sanctionné le délit et condamné le propriétaire de logements indignes à une forte amende et au dédommagement des victimes. Le tribunal a reconnu la participation de l'AMPIL en accordant un euro symbolique à l'association.

DEFIS ET PERSPECTIVES 2025

Comme l'ensemble du secteur associatif, l'AMPIL est confrontée à des défis multiples. Une fragilisation économique ; des contraintes administratives nouvelles ; un nombre de plus en plus important de sollicitations de la part de femmes et d'hommes dont la reconnaissance sociale, administrative, physique ou psychique est malmenée ; des personnels du travail social qui doivent sans cesse revoir le sens de leur travail devant des contraintes et, souvent, une absence de considération.

Depuis quelques années, la place des associations exerçant dans les domaines de l'action sociale se décale vers des fonctions de prestations avec le risque de voir s'amenuiser les capacités imaginatives qui permettent la création de réponses inédites et adaptées à des besoins qui sont en constante évolution.

Dans le dialogue avec les autorités publiques, un travail d'explication est indispensable pour rendre compte des difficultés vécues par le public que nous accompagnons dans le quotidien ; il faudrait pouvoir rendre lisible la complexité courante de la situation des plus vulnérables qui doivent concilier une multitude de démarches (recherche de logement, scolarisation, droit au séjour) dont les temporalités se télescopent avec les obligations de la vie familiale. C'est seulement à partir de la présence sur le terrain et des rencontres quotidiennes que nous pouvons contribuer à les rendre visibles. C'est ainsi également que nous pouvons parler de cet immatériel qui fait l'accompagnement qui échappe à la mise en fiche.

Les évolutions réglementaires et les pratiques nouvelles qui touchent les relations des personnes avec les différentes administrations sont au cœur de difficultés renouvelées. La dématérialisation rend impossible l'accès à des droits élémentaires pour les plus fragiles. Elle contraint à développer de nouvelles formes d'accompagnement. Les restrictions budgétaires affectent également les services de l'Etat et des Collectivités, l'absence de personnel entraînent des lenteurs administratives qui ralentissent l'ensemble des processus d'intégration et donc la possibilité pour les personnes accompagnées de se projeter dans l'avenir.

La question de la santé physique et psychique devient prédominante pour l'ensemble des populations marqué par le mal-logement ou l'absence de chez soi. Le constat est largement partagé de la faiblesse des moyens au regard d'évolutions qui semblent irréversibles. Les conséquences pour la cohésion sociale sont manifestes.

Face aux différents défis de l'heure, il faut agir sur plusieurs niveaux. Bien entendu le premier d'entre eux est celui d'une augmentation de la production de logement. L'AMPIL est convaincue de la

pertinence de la politique du Logement d'abord. La réponse aux situations de sans abris ou d'absence de chez soi est toujours l'accès au logement. Celui-ci implique, dans de nombreuses situations individuelles, un réel accompagnement dont le contenu ne peut se résumer à des « mesures ». Dans cette perspective la cohésion des approches est un réel défi supplémentaire pour combiner les savoir-faire du social, du droit, de la santé et de l'insertion professionnelle.

Le respect du droit en matière d'accès au logement et à l'hébergement est un impératif qui doit être rappelé avec persistance. Les situations de pénurie, en s'appuyant sur les limites des moyens disponibles, peuvent entraîner le risque de résignation. L'hébergement d'urgence doit toujours être fondée sur le temporaire pour conduire à un accès à l'autonomie par le logement. Il doit s'exercer dans l'inconditionnalité et le principe de continuité inscrits dans les textes.

L'EQUIPE

L'équipe est pluridisciplinaire. Elle se compose de : travailleurs sociaux, juristes, techniciens, architectes, infirmiers et infirmières, médiatrices interprètes, conseillères en insertion professionnelle, agents d'accueil, agents polyvalents médiateurs, veilleurs de nuit, gestionnaires, personnels administratifs et agent d'entretien. Son efficacité repose sur une addition de compétences professionnelles et un engagement constant.

La dynamique de l'équipe est soutenue par un Comité de Développement qui se tient mensuellement et qui regroupe les responsables de service, la chargée de mission, la directrice et les membres du bureau.

LE PUBLIC

Les personnes et ménages concernées par les actions de l'AMPIL sont pour l'essentiel celles que la typologie européenne du mal-logement et de l'absence de chez soi désigne. La grille ETHOS, reproduite en annexe de ce rapport, clarifie la question et permet une approche partagée de ce qui est vécu dans ce domaine.

Nous en reprendrons ici l'essentiel dans la mesure où chacune des actions de l'AMPIL tient compte de ces réalités.

Public privé de logement personnel / sans logement ou sans abris

- Personnes sans lieu de résidence habituel, à la rue ou hébergées en dépannage chez des tiers de manière contrainte
- Personnes résidentes en bidonvilles ou squats *et toute formes d'habitats précaires*

Public en logement précaire

- Hébergement temporaire (2 ans maximum). (Résidence sociale : titre de résidence, redevance...).
- Personne sans droits ni titres (bail résilié par le juge)
- Personnes vivant en hôtel meublé
- Personnes vivant en cabane
- Personnes vivant en mobile home etc.

Public en logement inadapté

- Personnes en logement inhabitable (législation nationale ou règlements de construction)
- Logement trop cher
- Logement trop grand
- Personnes vivant dans des conditions de surpeuplement / sous peuplement
- Non PMR pour personnes en situation d'handicap

Personnes vivant dans des logements vétustes, insalubres ou inhabitables

- Personnes en logement indigne, vétuste, insalubre

Locataires ou propriétaires vivant dans des copropriétés en difficulté

NOS ACTIONS, SOLUTIONS

I. Des actions transversales à tous les dispositifs : ACCUEILLIR / ECOUTER / ACCOMPAGNER ou ORIENTER

Chaque action menée repose sur un engagement fort en matière d'accueil inconditionnel, d'écoute, d'analyse des besoins, de transmission d'informations, d'orientation ou d'accompagnement personnalisé.

L'accompagnement va de la simple aide à l'ouverture des droits à un suivi social global. La pluridisciplinarité de l'équipe, ainsi que la diversité de ses partenaires, permettent de couvrir un large éventail de besoins dans des domaines tels que :

Logement : élaboration de projets d'habitat, démarches d'accès à un logement adapté, négociation avec les bailleurs, analyse budgétaire, constitution de dossiers FSL, accompagnement à la résorption des dettes locatives, saisine de la commission de conciliation départementale (CDC), montage de dossiers DALO, etc.

Emploi et formation : accompagnement dans le projet professionnel, inscription auprès de France Travail, orientation vers des dispositifs de formation, etc.

Santé : facilitation de l'accès aux soins, accompagnement dans les démarches administratives liées à la santé (prise de rendez-vous, interprétariat, accompagnement physique...), etc.

Démarches juridiques : accompagnement dans le règlement amiable des litiges, accompagnement en cas de recours auprès du tribunal, orientation vers les dispositifs compétents, etc.

Administratif et social : accompagnement dans l'accès aux droits (CAF, retraite, recensement, déclarations fiscales ...), demandes d'aides alimentaires ou financières, etc.

État civil : démarches liées à la situation maritale, demandes d'extraits d'acte de naissance ou de nationalité, demande de carte biométrique, réclamations auprès du Trésor Public, etc.

Scolarisation : inscription à l'école, à la cantine, démarches pour l'assurance scolaire, suivi de la scolarité.

Cette liste n'est pas exhaustive et s'adapte en permanence aux besoins rencontrés.

Pour garantir l'efficacité et l'accessibilité de l'accompagnement, plusieurs modalités sont mises en œuvre :

Aller-vers : interventions sur sites, notamment les squats et bidonvilles, organisation de permanences au plus près des lieux où résident les publics

Accompagnement individuel ou collectif : entretiens personnalisés, organisation de rendez-vous, central dans une réalité profondément administrative, organisation d'ateliers et de petits-déjeuners

Médiation et accompagnement physique : soutien sur le terrain pour faciliter l'accès aux organismes d'État, médicaux etc.

Visites à domicile : pour les personnes les plus fragiles (âgées, malades ou en situation de handicap)

II. Les diagnostics : CONNAITRE, COMPRENDRE ET PREVENIR

L'ensemble de l'équipe de l'AMPIL, dans ses différents secteurs d'intervention, est porteuse d'un sens partagé. Elle doit mettre en œuvre des actions qui toutes visent à l'insertion à partir de situations différentes, complexes et toujours portées par des personnes, femmes et hommes. Il ne s'agit pas ici de soigner mais de prendre soin ce qui suppose de pouvoir consacrer un temps indispensable à chaque personne en prenant en compte son histoire et les traumatismes qui ne peuvent être ignorés. Soutenir les projets et les aspirations de chacune et chacun, c'est accepter qu'il n'y ait pas de toute puissance et que les métiers de l'accompagnement sont humbles et ne peuvent s'exercer qu'avec l'écoute. La notion de diagnostic doit être questionnée dans sa qualité à prendre en compte chaque personnalité.

Dans les différentes fiches qui décrivent le travail de l'équipe professionnelle, nous voulons rendre visible la complexité que nous acceptons comme un élément constitutif de notre activité. Nous voulons mettre l'accent sur l'impératif de connaissance, c'est-à-dire d'aller au plus près de la réalité vécue et d'être capable d'en rendre compte. Cette étape de la relation avec les personnes est aussi celle de la mise en cohérence des différents aspects administratifs et financiers qui font le quotidien. C'est de cet ensemble que se construit, au-delà de l'accompagnement individuel, une capacité à contribuer à la prévention.

Sur cette base dynamique, l'AMPIL s'engage dans une démarche d'adaptation de son action aux évolutions en cours.

III. Les fiches thématiques

Diagnostics : Diagnostic Logement AVDL et Diagnostic FNAVDL DALO

Urgence : Domiciliation et Centre d'Hébergement d'Urgence

Mission Résorption des Bidonvilles (MRB) : Unité Mobile, SAS Renforcé et Projet Habitat

Accompagnement aux Droits Liés à l'Habitat (ADLH) : Communes du Pourtour de l'Étang de Berre, SOS Taudis, Copropriétés fragiles Maurelette et Granière

Plan de Sauvegarde des Copropriétés : Mission d'Élaboration du Plan de Sauvegarde - Copropriétés Consolat et Maurelette

Prévention des Expulsions Locatives : Antenne de Prévention des Expulsions Locatives, Équipe Mobile Prévention des Expulsions Locatives

Accompagnement Sanitaire et Social : Réinstallés, Médiation Santé au sein des résidences et foyers de travailleurs migrants ADOMA, Actions Socio-Sanitaires à destination du public âgé isolé vulnérable, Lutte contre la Fracture Numérique

Résidences Sociales Temporaires : Flégier et Rabelais

Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS).

Diagnostic / Diagnostics Logement AVDL

Depuis 2020

Financement	FNAVDL
Partenaires	SIAO et référents des ménages

Contact : lolita.djaadi@ampil.fr

Publics : personnes dépourvues de logement, identifiées et orientées par le SIAO 13 et ménages hébergés au CHU de l'AMPIL, situé au 26 rue Jean Baptiste Estelle, 13006 Marseille.

Objectifs : réaliser des diagnostics logement approfondis des personnes dépourvues de logement, ou hébergé au CHU afin de :

- Évaluer la situation sociale et administrative du ménage et son autonomie
- Permettre aux personnes éligibles d'intégrer une solution d'hébergement ou de logement afin de sortir de l'urgence.
- Permettre au SIAO 13 d'avoir un état des lieux des personnes mises à l'abri dans le cadre de l'urgence mais aussi des personnes non prises en charge (vivant en squat, rue et bidonville), de compléter les informations manquantes pour un positionnement sur des offres de logement.
- Faire des préconisations d'accompagnement en définissant la durée et l'intensité (AVDL, ASEL ou autre).
- Identifier les partenaires de terrain et faire le lien pour que le ménage ait un référent social adapté et identifié.
- Se substituer au droit commun le temps d'identifier un relais afin de permettre au ménage d'avancer dans ses démarches d'insertion.

Des chiffres :

2 diagnostics réalisés pour des ménages orientés sur le dispositif Expulsion du CHU en 2024.

12 ménages accueillis en 2023 et encore présents en 2024 sont toujours accompagnés et bénéficient d'un diagnostic permanent évoluant au fur et à mesure de l'accompagnement.

14 diagnostics réalisés suite aux orientations du SIAO 13 pour 14 ménages représentant 32 personnes.

12 personnes victimes de violences (conjugales, intra familiales). Ces personnes sont systématiquement mises à l'abri dans le cadre de l'urgence.

L'action ne sera pas poursuivie en 2025.

--

Diagnostic / Diagnostics FNAVDL DALO

Depuis 2012

Financement	FNAVDL
Partenaires	DDETS, Sous-préfectures, Commission de Médiation des Bouches du Rhône, Soliha 13, référents des ménages.

Contact : lolita.djaadi@ampil.fr

Public : ménages reconnus Prioritaires et Urgents par la Commission Départementale de Médiation (CDM) et pour lesquels la CDM ou la Préfecture des Bouches du Rhône préconisent une orientation vers le FNAVDL.

Objectifs : réaliser des diagnostics sociaux en vue de :

- Faire un point sur les droits
- Aborder et expliquer avec les ménages le cadre du DALO et de la reconnaissance Prioritaire et Urgent.
- Faire une évaluation du dossier administratif, vérifier qu'il est complet et peut être présenté en commission d'attribution.
- Repérer les fragilités des ménages et des besoins en accompagnement en vue de faire des préconisations dans le cadre de l'AVDL.

Des chiffres :

251 orientations, dont **54** en provenance de la DDETS, **4** des sous-préfectures et **193** de la CDM
290 diagnostics réalisés dont **75** diagnostics légers, **124** diagnostics intermédiaires et **38** diagnostics approfondis

Préconisations pour **141** situations : 2 AVDL 1, 77 AVDL 2, 51 AVDL 3

Perspectives 2025 : poursuite de l'action pour les deux prochaines années

Urgence / Domiciliation

Depuis 2009

Financement	DDETS
Partenaires	CCAS, MDS, écrivains public, Banque Postale, La Draille, MSP Peyssonnel, référents RSA, Conseillers accompagnement global France Travail.

Contact : laura.mulot@ampil.fr

Public : Personnes sans domicile stable, vivant en habitat précaire (squats, cabanes, caravanes...), menacées d'expulsion domiciliaire ou hébergées.

Objectifs : permettre aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux. Il s'agit notamment de permettre l'accès à la scolarisation des enfants, aux soins, à l'ensemble des démarches administratives préalables à la construction d'un parcours d'insertion. La domiciliation est un droit qui répond à un besoin. Par ailleurs, l'accueil en domiciliation est aussi le premier maillon du lien social.

Des chiffres :

979 demandes de domiciliation.

862 domiciliations réalisées dans l'année dont **546** premières domiciliations et **316** renouvellements.

347 radiations.

1114 personnes touchées par la domiciliation dont **826** majeurs avec leurs ayant-droits soit 288 mineurs

Actions :

En 2024, nous restons, avec certains accueils de jour, le seul organisme autre que les CCAS proposant des domiciliations administratives.

Notre service d'accueil qui gère les domiciliations participe à l'accompagnement des ménages. Complémentaire à l'intervention de l'Unité mobile, il trie le courrier, transmet des informations de premier niveau aux personnes et les aide si besoin à comprendre ou traduire certaines lettres.

Perspectives 2025 :

Raccrocher un accueil de jour à la domiciliation et trouver des financements pérennes pour qu'il puisse voir le jour.

Urgence / Centre d'hébergement d'urgence - Marseille

Depuis 2020

Financement	DDETS
Partenaires	SIAO/115, Services sociaux institutionnels et associatifs, organismes de domiciliation administrative, partenaires juridiques (CADE, CIMADE, SPADA ...) Partenariat sanitaire : CPAM, PMI, PASS, hôpitaux, médecins généralistes, équipes mobiles psy et addiction

Contact : lolita.djaadi@ampil.fr

Public : Femmes Sortantes de Maternité (FSM), Personnes Victimes de Violence pré ou post accouchement (PVV), ménages ayant reçu le concours de la force publique (obligation de quitter le logement) ou ayant déjà été expulsés, ménages évacués ou orientés par le 115.

Objectifs : mettre à l'abri sans délais et pour une durée illimitée des ménages orientés par le 115/SIAO et selon le dispositif sur lequel ils émergent :

- Proposer un diagnostic logement approfondi
- Mettre en place un accompagnement sanitaire et social global
- Accompagner à la sortie du centre vers une solution habitat adaptée

Des chiffres :

Femmes Sortantes de Maternité et Personnes Victimes de Violence :

92 personnes accueillies dont **13** PVV

57 ménages hébergés pour une moyenne de 258 nuitées, dont **36** nouveaux ménages

54% des ménages sortis au cours de l'année 2024

Personnes orientées par le 115 ou évacuées de squats et bidonvilles :

19 personnes accueillies qui totalisent 973 nuitées, **16** évacuées et **3** orientées par le 115.

Personnes en situation d'expulsion domiciliaire :

29 personnes accueillies, soit **15** ménages, dont **2** nouveaux ménages, totalisant une durée moyenne de 423 nuitées.

Hors FSM et PVV, **48** personnes ont été accueillies et **20** sont sorties en 2024.

Perspectives 2025 :

Ouverture de nouveaux lieux d'accueil en adéquation avec les besoins repérés des ménages et de leur configuration.

Poursuite du développement de partenariats et réflexion sur l'accompagnement autour de la santé mentale et physique d'un public qui a peu ou pas accès aux droits communs.

Financement	DDETS
Partenaires	Acteurs du droit commun (CCAS, CAF, MDS, PMI, Mission Locale, France Travail...) organismes médicaux et paramédicaux, GSMS SIAO 13, associations œuvrant auprès du public Rom (Ecole au Présent, Rencontres Tsiganes, ADDAP 13 ...), associations caritatives.

Public : habitants des squats et bidonvilles

Objectifs :

- Réaliser un diagnostic global des sites sur Marseille à la demande de la DDETS, repérer les évolutions du squat, évaluer les conditions d'habitat et les risques qui en découlent.
- Préparer et intervenir dans le cadre de l'évacuation des sites (recenser les besoins de mise à l'abri des plus vulnérables)
- Réaliser un diagnostic social individuel auprès des ménages présents
- Mobiliser les aides d'urgence.
- Construire et mettre en œuvre, avec les personnes, des parcours de vie, d'insertion en recherchant des solutions adaptées pour sortir des bidonvilles

Des chiffres :

3 diagnostics de site effectués à la demande de l'Etat

224 visites de sites pour la réalisation de 12 diagnostics sociaux

84 ménages accompagnés qui représentent 294 personnes, dont 151 majeurs et 143 mineurs

69 temps de travail partenarial

Perspectives 2025 :

La fusion des deux actions, **Unité Mobile et SAS Renforcé**, est prévue afin de construire une réponse globale aux personnes vivant en habitat précaire.

Mener une réflexion sur la problématique santé, étudier la possibilité d'une mutualisation avec des partenaires ou structures locales investies sur ces questions.

Développer l'insertion professionnelle.

Mettre en place des ateliers d'alphabétisation.

Financement	DDETS
Partenaires	Acteurs du droit commun (CCAS, CAF, MDS, PMI, Mission Locale, France Travail...), organismes médicaux et paramédicaux, GSMS SIAO 13, associations œuvrant auprès du public Rom (Ecole au Présent, Rencontres Tsiganes, ADDAP 13 ...) et caritatives

Public : habitants des squats et bidonvilles

- 231 Bd Danièle Casanova 13014
- 68 Bd Des Aciéries « Impasse Lazer » 13010
- 30 boulevard de Ferdinand de Lesseps 13003 (évacué en octobre 2024)
- 555, rue Saint-Pierre 13012.
- Charles Moretti dans le 13014.

Objectifs : contribuer au projet de stabilisation pilotée par l'Etat.

- Effectuer une veille sociale constante des squats et des bidonvilles par une action « d'aller vers » les ménages
- Mettre en oeuvre un accompagnement social et professionnel renforcé dont la visée est la sortie du bidonville.
- Consolider les partenariats en faveur de l'insertion globale des familles

Des chiffres :

63 visites de site et **301** personnes rencontrées

900 rendez-vous et accompagnements physiques proposés par la CIP et le travailleur social

443 rendez-vous et accompagnements physiques effectués par la CIP (214 en 2023).

556 rendez-vous et accompagnements physiques effectués par le travailleur social (325 en 2023).

49 ménages ou **139** personnes accompagnées dont **69%** ménages avec enfants (60% adultes et 39% mineurs)

66 nouvelles personnes domiciliées

139 personnes accompagnées sur la question de la santé et notamment dans l'accès à un parcours de soins.

65 personnes accompagnées par la CIP. **23** se sont vues proposer une activité rémunérée.

400 actions menées autour de la situation liée à l'emploi, dont 101 déplacements physiques

3 ménages accompagnés dans la constitution ou le renouvellement d'une demande de logement social.

Perspectives 2025 : voir fiche Unité Mobile

Financement	DDETS
Partenaires	Préfecture, SIAO, Éducation Nationale, Organismes de droit commun (MDS/PMI, Mission Locale, France Travail), employeurs, bailleurs, École au Présent

Contact : samira.kaddouri@ampil.fr

Public : familles en très grande précarité vivant en squats et bidonvilles

Objectifs : permettre aux familles de se stabiliser et de se projeter durablement en France par la co-construction d'un projet d'insertion selon une double dynamique :

- La gestion locative adaptée
- L'accompagnement social

Des chiffres :

20 ménages logés représentant 66 personnes, dont 56% sont des enfants.

40% n'ont aucune ressource et 35 % sont actifs en formation, bénéficiaire de pôle emploi ou bien salariés.

2 relogements vers le secteur privé

5 expulsions réalisées

9 ménages à jour de leur loyer

7 ménages en insertion professionnelle ou exerçant une activité salariée

4 dossiers engagées pour résiliation de bail (dossier 1-2-3 et 12)

Perspectives 2025 :

Travailler sur la solvabilisation des personnes sortantes de bidonvilles pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement des ménages en mobilisant du temps de CIP.

Mobiliser tous les acteurs nécessaires afin de répondre à cet objectif : l'insertion des enfants comme facteur clé de la mobilisation des parents et adultes vivants dans le foyer.

ADLH / Communes du Pourtour de l'Etang de Berre

Depuis 2012

Financement	CAF, Ville de Vitrolles, Fondation pour le Logement des Défavorisés, Ville de Vitrolles, CAF13, Politique de la Ville
Partenaires	Acteurs institutionnels (services des Mairie, CAF, MDS ...) et associatifs qui œuvrent dans le domaine du logement

Contact : florence.llucia@ampil.fr

Lieux d'intervention : Communes du pourtour de l'Etang de Berre

Objectifs : Aider les familles les plus vulnérables à faire valoir leur droit dans les domaines de l'expulsion domiciliaire, l'habitat indigne et le recours DALO et apporter un soutien effectif dans les démarches qu'elles doivent entreprendre.

- Mobiliser le public (permanences, maraudes, petits-déjeuners, visites à domicile ...), l'accompagner ou l'orienter vers les partenaires locaux
- Apporter des réponses d'ordre social ou juridique aux situations de mal logement
- Mettre en place un travail partenarial autour du logement avec les bailleurs sociaux et les partenaires locaux dans le cadre de groupe de travail spécifique : Incurie, Habitat Indigne, copropriété fragile, habitat précaire.
- En cas de situations complexes de mal logement, organiser des rencontres partenariales et institutionnelles pour déterminer ensemble des pistes de prévention et/ou résolution.

Des chiffres :

3 permanences d'accueil inconditionnel sur les communes de Marignane, Châteauneuf les Martigues et Marignane.

40 permanences réalisées

81 personnes reçues aux permanences

76 nouveaux accompagnements soit une file active de **132** dossiers

123 visites au domicile des familles

Les problématiques rencontrées : Habitat indigne 49 % - DALO/Relogement 37% - Expulsion 14 %

1/3 des situations réglées

Perspectives 2025 : poursuite des actions

Financement	FPLD
Partenaires	Acteurs institutionnels et associatifs locaux, associations de l'ADLH, avocats, Service Hygiène de l'Habitat (SHH) et Service Sécurité des Immeubles (SSI) de la ville de Marseille et autres acteurs institutionnels et associatifs des territoires.

Lieux : Pourtour Etang de Berre et Marseille

Objectifs :

- Accompagner les ménages dans la résolution de leur problématique d'habitat indigne, lorsque les réponses des actions de droits communs ne suffisent pas.
- Outiller et offrir aux plus démunis les moyens de se défendre.
- Apporter un soutien technique aux équipes de l'ADLH sur le territoire des Bouches du Rhône.
- Apporter une expertise technique et/ou juridique aux avocats, leur permettre de faire évoluer la jurisprudence.
- Suivre les procédures administratives engagées, en lien avec les équipes de l'ADLH.
- Mobiliser les différents partenaires : travailleurs sociaux, bailleurs sociaux, services municipaux et ARS dans l'objectif final de faire évoluer la prise en compte et le traitement des situations d'habitat indigne sur les territoires

Des chiffres :

167 visites réalisées : **13** situations négociées avec le bailleur et **6** réalisations effectives de travaux
56 visites techniques réalisées.
42 procédures civiles engagées auprès des tribunaux.
8 situations d'habitat indigne en cours de résolution.
37 signalements Histologie réalisés, dont **20** situations traitées par les autorités compétentes, à savoir : **8** procédures de traitement de l'insalubrité, **3** situations de mise en sécurité et **9** mises en demeure au titre du RSD.

Perspectives 2025 :

Etang de Berre : rattacher SOS Taudis à l'ADLH pour une simplification de l'action sur le terrain et pour ancrer le volet technique dans l'ADLH, essentiel sur ce territoire souvent non pourvu d'intervention publique locale en matière d'HI (Habitat Indigne).

Marseille : les besoins ayant évolué au regard de la nouvelle politique locale de lutte contre l'habitat indigne menée par la Ville (des services mobilisés), le soutien aux équipes ADLH demeure. Faire de la lutte contre les bailleurs « escrocs au logement » une priorité de l'accompagnement technique de Sos Taudis et poursuivre le travail partenarial engagé avec les bailleurs sociaux du territoire ; apaiser les relations locataire/bailleur par le respect des droits et devoirs de chacun.

ADLH / Copropriétés

2 Copropriétés fragiles de Marseille : La Maurelette et La Granière 13015

Depuis 2016

Financement	FPLD, Etat, Politique de la Ville
Partenaires	Les partenaires associatifs et institutionnels du territoire (Centres sociaux, équipe PdV, Etat, Esf Service, etc.)

Objectifs :

Dans le cadre d'une mission d'Expertise Multicritères de copropriétés dont la visée est l'identification des solutions de redressement adéquates, notre rôle est de :

- Favoriser l'accompagnement aux droits liés à l'habitat et à la copropriété des habitants et acteurs de la copropriété
- Mobiliser et accompagner la mise en place d'un travail partenarial (habitants, propriétaires bailleurs et syndic) en vue d'améliorer le quotidien des habitants, de la copropriété
- Accompagner à la mise en place du Plan De Sauvegarde (être l'interface habitants-partenaires locaux / partenaires institutionnels et opérationnels).

La Maurelette : 745 logements, 3000 habitants

177 personnes reçues au cours des **38** petits cafés organisés sur la place du Commerce

9 visites à domicile et **10** visites techniques

6 nouveaux ménages accompagnés

25 locataires accompagnés sur des suspensions de loyer (40%), des procédures d'expulsion (24%), du relogement (12%), de l'habitat indigne (24%)

1 propriétaire occupant accompagné, **1** propriétaire bailleur accompagné

5 Comités Copro réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs mobilisés sur les problématiques de la copropriété.

4 maraudes organisées avec les partenaires mobilisés : diminution des problématiques de déchets et de dépôt sauvage d'encombrants et des sources de danger (risque d'incendie).

44% des dossiers ont été traités par le biais d'une aide financière, un échéancier, ou encore une ouverture de droits dans le cadre de situations de dettes ou réalisation de travaux.

Perspectives 2025

En 2025 des travaux d'urgence débiteront, suivis de ceux prévus dans le cadre du plan de sauvegarde, ainsi que les travaux d'entretien relevant de la responsabilité du syndic. L'équipe restera mobilisée pour s'assurer que les résidents comprennent les différentes étapes des travaux. Parallèlement, la collaboration avec les partenaires autour de la lutte contre les marchands de sommeil se poursuivra et sera renforcée.

Granière : 445 logements répartis sur 6 bâtiments

34 permanences

29 personnes reçues

17 visites à domicile réalisées

15 personnes accompagnées, dont 12 nouveaux ménages

- 10 locataires : 54% habitat indigne, 28% DALO/Relogement et 18% dette/expulsion locative
- 5 propriétaires occupants : 62% gestion du syndic et du conseil syndical et 38% d'habitat indigne.

Perspectives 2025

L'équipe propose de mettre en place une équipe pluridisciplinaire (juriste, architecte et travailleur social) dédiée à la lutte contre les bailleurs escrocs et les « marchands de sommeil ».

PLAN DE SAUVEGARDE COPROPRIETES / Mission d'Élaboration du Plan de Sauvegarde – Copropriété Consolat 13015
(Groupement ETH/AMPIL/Copro Conseils)
Depuis 2023

Financement	MAMP
Partenaires	Les partenaires institutionnels et associatifs locaux, dans le cadre de la mise en place d'un groupe de travail et de sous-commissions thématiques

Contact : florence.llucia@ampil.fr

Publics : Résidents, copropriétaires, syndic et conseil syndical de la copropriété

Objectifs : dans le cadre de l'élaboration du plan de sauvegarde de ces copropriétés :

- Accompagner les instances partenariales dans l'écriture de la convention de Plan de Sauvegarde
- Accompagner la copropriété et ses instances (syndic et conseil syndical) dans une gestion dynamique et vertueuse : aide dans l'analyse et la résolution des dysfonctionnements divers, participation à la préparation des assemblées générales et aux AG, accompagnement dans la gestion, mise en place d'actions pédagogiques visant à sensibiliser les copropriétaires et instances de gestion sur des thématiques diverse (maîtrise des dépenses, économies d'énergie, rôle des instances de gestion, etc.),
- Informer les habitants et les propriétaires de façon régulière de la situation de la copropriété, en complément du rôle du syndic.
- Identifier les situations sociales problématiques, conduire les enquêtes sociales et proposer les actions à mettre en place pour accompagner ces ménages.

Dans le cadre de cette mission, l'AMPIL a en charge l'écriture de la thématique « Dynamiques sociales et cadre de vie » du PDS.

L'AMPIL poursuit son travail partenarial et coordonné autour des problématiques sociales et cadre de vie repérés sur la copropriété : développer une dynamique sociale afin de faire valoir la parole des habitants dans la gestion du quotidien de la copropriété et dans le PDS à venir.

L'AMPIL a constitué un Groupe de Travail avec les partenaires sociaux de la copropriété Consolat.

L'AMPIL participe à la mobilisation habitante (ateliers et information collective).

Consolat : 396 logements

Perspectives 2025 : poursuite de l'action

PLAN DE SAUVEGARDE COPROPRIETES / Mission d'Élaboration du Plan de Sauvegarde – Copropriété La Maurelette 13015 (Groupement ETH/AMPIL/Copro Conseils)
Depuis 2023

Financement	MAMP
Partenaires	Les partenaires institutionnels et associatifs locaux, dans le cadre de la mise en place d'un groupe de travail

Publics : Résidents (700 ménages), copropriétaires, syndic et conseil syndical de la copropriété

Objectifs : dans le cadre de l'élaboration du plan de sauvegarde de ces copropriétés :

- Définir des actions à conduire dans le cadre du Plan de Sauvegarde et produire une convention partenariale
- Accompagner la copropriété et ses instances (syndic et conseil syndical) dans une gestion dynamique et vertueuse : aide dans l'analyse et la résolution des dysfonctionnements divers, participation à la préparation des assemblées générales et aux AG, accompagnement dans la gestion, mise en place d'actions pédagogiques visant à sensibiliser les copropriétaires et instances de gestion sur des thématiques diverses (maîtrise des dépenses, économies d'énergie, rôle des instances de gestion, etc.),
- Informer les habitants et les propriétaires de façon régulière de la situation de la copropriété, en complément du rôle du syndic.
- Identifier les situations sociales problématiques et proposer les actions à mettre en place pour accompagner ces ménages.

Dans le cadre de cette mission, l'AMPIL a en charge l'écriture de la thématique « Dynamiques sociales et cadre de vie » du PDS.

L'AMPIL met en place des sous-commissions thématiques (avec les partenaires) visant à définir des objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

L'AMPIL assure une veille sociale et un suivi de la copropriété

La Maurelette : 700 logements

Perspectives 2025 : poursuite de l'action

PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES / Antenne de Prévention des Expulsions Locatives

Depuis 1999

Financement	AMPIL (autofinancement)
Partenaires	L'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille, le Tribunal d'Instance, la Préfecture, le Conseil Départemental, les huissiers, les travailleurs sociaux du Conseil Général et de la CAF et les associations locales.

Contact : florence.llucia@ampil.fr

Public : Les ménages en situation d'expulsion, quelque soit le stade de la procédure

Lieu : Tribunal d'Instance de Marseille

Objectifs :

- Informer et conseiller les ménages sur leurs droits et devoirs au regard de l'évolution de leur situation et sur le déroulement de la procédure d'expulsion
- Permettre un accès rapide à l'aide juridictionnelle et à l'assistance d'un avocat par la désignation lors de la permanence d'un avocat spécialisé
- Orienter les ménages vers les services compétents pour la mise en œuvre rapide des démarches sociales, administratives et juridiques

Des chiffres :

45 permanences tenues

154 ménages ont été accueillis

2/3 des ménages sont en procédure d'expulsion pour dette ou congés

1/3 des ménages sont venus à l'APPEL pour avoir des informations sur la procédure

35 ménages accompagnés par l'AMPIL

1/3 des ménages se sont vus désignés un avocat à l'issue de la permanence

Perspectives 2025 :

Rechercher des soutiens financiers pour cette action qui est actuellement autofinancée et être auprès des personnes pour qu'elles puissent avoir accès à leurs droits malgré l'évolution des politiques publiques (Loi Kasparian).

PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES / Equipe Mobile Prévention des Expulsions Locatives

Depuis 2021

Financement	DDETS
Partenaires	MDS, CCAS, SIAO, 115, structures mettant en œuvre des accompagnements spécifiques liés au logement, Points Conseil Budget...

Public : les ménages vivant dans le parc privé en situation d'impayé de loyer au stade amont de la procédure d'expulsion (commandement de payer ou assignation) ou au stade aval (commandement de quitter les lieux ou concours de la force publique, les ménages peu ou pas connus des services sociaux et les ménages qui ne se sont pas présentés au tribunal et/ou aux convocations de la Police, les ménages vulnérables.

Objectifs :

- Aller vers les locataires du parc privé en situation d'impayé de loyer, peu ou pas connus des services sociaux et ne répondant pas aux sollicitations afin d'éviter l'aggravation des situations.
- Réaliser des diagnostics sociaux, juridiques et financiers approfondis des situations individuelles
- Informer les ménages sur la procédure d'expulsion domiciliaire
- Proposer des accompagnements sociaux de 2 mois (variable selon la vulnérabilité des personnes) ayant pour but de réaliser des médiations, organiser l'orientation vers les services de droit commun et mettre en œuvre les mesures urgentes dans l'attente d'une prise en charge des ménages par le droit commun.

Des chiffres :

92 ménages orientés / 104 fixés par la convention

92 diagnostics réalisés / 104 fixés par la convention, dont :

- 55 diagnostics légers réalisés / 45 fixés par la convention
- 37 diagnostics approfondis / 59 fixés par la convention

32 accompagnements réalisés / 63 fixés par la convention

- 47% de personnes seules, 19% de couples avec enfants et 31% de familles monoparentales
- 48% de 41/55 ans, 10% de 71 ans et plus, 22% de 56/70 ans et 20% de 26/40 ans
- 42% d'allocataires du RSA, 13% de retraités, 11% d'allocataires de l'AAH et 30% de salariés

Perspectives 2025 : travail sur une réponse plus adaptée

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET SANITAIRE / Réinstallés

Depuis 2016

Financement	FAMI
Partenaires	SGAR, OFPRA, OIM, GIP Habitat et acteurs du droit commun.

Contact : laura.mulot@ampil.fr

Public : les réfugiés admis par la France suite à leurs orientations par le Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies (HCR).

Objectifs :

- Mobiliser des logements, en assurer la gestion locative adaptée (GLA) et les équiper pour accueillir les ménages dès leur arrivée sur le territoire français
- Offrir à ces ménages un accompagnement global renforcé sur une durée de 1 an, visant l'accès aux droits fondamentaux, l'insertion et l'autonomie.

Des chiffres :

11 ménages accueillis, soit **33** personnes pour un objectif d'accueil de 27 personnes.

Provenance des ménages : Afghanistan 18%, Syrie 9%, Soudan 18%, Sud Soudan 9%, Erythrée 9%, Burundi 9%, Centrafrique 28%

13 logements meublés et équipés, dont **4 T3** et **4 T4**

1416 démarches administratives, **239** accompagnements physiques et **46** visites à domicile réalisés

28 traductions téléphoniques organisées

Actions :

Recherche de logements adaptés destinés à être sous-loués aux ménages (proches des commodités, correspondant à la composition familiale, aux futures ressources de revenu et problématiques de santé des ménages).

L'accompagnement démarre dès l'accueil à l'aéroport des ménages. Une aide de transition (pécule, frais alimentation, loyer, eau, électricité) est octroyée dans l'attente de l'accès aux minimas sociaux.

Chaque ménage signe un contrat d'engagement basé sur un diagnostic social, sanitaire et économique. L'accompagnement dure généralement au-delà de 12 mois compte tenu des délais des démarches administratives (réception de la décision OFPRA, rendez-vous en Préfecture, ouverture d'un compte bancaire etc..).

Perspectives 2025 :

Développer des partenariats pour mieux répondre aux problématiques croissantes de santé physique et mental des personnes accueillies.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET SANITAIRE / Médiation santé au sein des Résidences Sociales et Foyers de Travailleurs Migrants Adoma

Depuis 2017

Financement	ADOMA ARS CILPI
Partenaires	SSIAD, CAF, CMP, DAC13, MAS, CPAM/CESAM, services hospitaliers, MAIA, EMPRA, CCAS, ECGU, ADMI ...

Public : en priorité les résidents âgés migrants, les jeunes en insertion, les travailleurs précaires et les familles monoparentales au sein des résidences ADOMA qui se trouvent sur deux territoires : Direction Territoriale Marseille Est Provence et Direction Territoriale Ouest Provence

Objectifs : assurer aux résidents une prise en charge effective par les services de santé et de maintien à domicile des difficultés de santé repérées.

- Informer les résidents sur leurs droits aux soins.
- Conseiller les résidents et les aider à comprendre une ordonnance.
- Sensibiliser et mobiliser les résidents sur la prévention aux soins thérapeutiques.
- Accompagner individuellement les résidents sur des parcours de soins coordonnés en fonction de leurs rythmes et de leurs accords aux soins médicaux proposés (loi 2002).
- Renforcer les liens entre résidents et professionnels de santé (médecin traitant, IDE, kinésithérapeute etc...).
- Participer à l'évaluation des besoins.
- Participer à la remontée des données épidémiologiques des différents territoires.
- Suivre et coordonner la prise en charge du résident.
- Participer aux actions collectives autour de la santé et du vieillissement.

Des chiffres :

56 foyers de travailleurs migrants et résidences sociales suivis

274 suivis réalisés par 2 médiatrices santé

66 personnes souffrant de pathologies psychologiques/psychiatriques, dont 31 cumulées à des addictions

30 accompagnements arrêtés, 7 sur la DT Est et 23 sur la DT Ouest (décès de la personne, refus d'accompagnement ou retour au pays).

Perspectives 2025 :

Permettre une meilleure prise en charge des personnes qui cumulent pathologies psychologique / psychiatrique et addictions.

Réfléchir ensemble à la durée des accompagnements, la possibilité d'en suspendre certains et d'en prolonger exceptionnellement d'autres.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET SANITAIRE / Actions socio-sanitaire à destination du public âgé isolé vulnérable

Depuis 2008

Financement	ARS CILPI
Partenaires	Acteurs institutionnels, privés et associatifs dans le social, sanitaire et culturel.

Public : personnes de plus de 60 ans cumulant des facteurs de vulnérabilité : pathologies liées au vieillissement et inhérents au parcours de vie (pénibilité au travail, parcours migratoire, éloignement familial, logement inadapté et précaire, faibles ressources, isolement social...), illettrisme, barrière de la langue et des codes administratifs.

Objectifs : éviter les non-recours aux droits et les ruptures de soins, accompagner dignement et de manière inconditionnelle le vieillissement par une approche globale et individualisée

- Repérer et accueillir le public par le développement du réseau partenarial
- Élaborer des diagnostics et mettre en œuvre des accompagnements globaux socio-sanitaires.
- Coordonner les parcours de soins.
- Proposer des informations collectives autour de la santé.

Des chiffres :

352 personnes accompagnées dont **31** nouvelles personnes, 278 hommes et 74 femmes.

281 personnes isolées (mariés « sans regroupement familial », célibataires)

63 personnes en difficultés face à l'accès à un logement pérenne (cumul des catégories « hébergés tiers », « SDF » et « hébergés structures temporaires »)

1220 démarches sociales réalisées par les médiateurs sociaux, dont 297 démarches CAF

209 démarches administratives liées à la santé

102 personnes accompagnées à l'accès aux soins

132 visites à domicile

43 accompagnements physiques dans les démarches

3 petits déjeuners organisés chaque semaine

30 à 40 participants en moyenne

4 informations collectives internes réunissant 31 personnes

2 informations collectives externes menées en partenariat avec CORHESAN

Perspectives 2025 :

Développer des réponses innovantes pour accompagner un public de plus en plus vieillissant en intégrant l'intelligence artificielle.

Face à la législation qui devient de plus en plus stricte (Loi Kasparian), informer et accompagner au mieux les personnes de manière à ce qu'elles puissent faire des choix en toute connaissance de cause. Continuer à développer l'accès à un habitat adapté.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET SANITAIRE / Lutte Contre la Fracture

Numérique

Depuis 2018

Financement	ARS CILPI
Partenaires	Acteurs institutionnels, privés et associatifs dans le social, sanitaire et culturel.

Public : personnes âgées issues de pays tiers et personnes primo arrivantes.

Objectifs :

- Informer et sensibiliser les personnes à la transition numérique qui s'est opérée dans les administrations françaises
- Création et gestion d'une adresse e-mail et des espaces personnels e-administratifs
- Favoriser l'accès et/ou le maintien des droits des usagers par le biais du numérique
- Proposer un accompagnement social adapté.

L'AMPIL dispose d'un agrément CNIL afin d'assurer la protection des données des personnes.

Des chiffres :

358 personnes ont été accompagnées dont **31** nouvelles personnes. 79% hommes et 21% femmes.

- **36% des personnes accompagnées ont entre 60 ans et 69 ans.**
- **43% des personnes accompagnées ont entre 70 ans et 79 ans.**
- **16% ont entre 80 ans et 89 ans.**
- **1189** démarches ont été réalisées par le biais du numérique. (CAF, Sécurité Sociale, mutuelles, centre des finances publiques, CARSAT, AGIRC / ARRCO, MSA, les caisses de retraite complémentaire, les bailleurs sociaux, la Préfecture (ANEF), l'OFPPA, les fournisseurs d'énergie, la scolarisation des enfants / l'inscription au périscolaire, la déclaration de changement de situation, de coordonnées etc.)

Perspectives 2025 :

Développer de nouveaux partenariats afin de toucher davantage le public des primo-arrivants dont les besoins sont tout aussi importants.

Résidences sociales / Flégier et Rabelais

Depuis 2021

Financement	AGLS Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Partenaires	SIAO, opérateurs ASELL, CCAS, MDS, CAF, bailleurs sociaux et Le CANA, EMPA, acteurs associatifs (Handitoit, ...)

Contact : samira.kadouri@ampil.fr

Public : Personnes en difficultés d'insertion du fait de leurs conditions de vie économiques et sociales et/ou de la spécificité de leur parcours résidentiel (personnes en danger d'exclusion sociale ou professionnelle, personnes sortant de structures d'habitat provisoire, travailleurs immigrés vieillissants). Ménages rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement ordinaire.

Objectifs : Accueillir de manière temporaire dans un logement de transit, des ménages orientés par le SIAO.

- Élaborer un parcours logement avec les ménages en vue d'une solution pérenne.
- Favoriser l'accès et le maintien dans un logement adapté au mode de vie du public des travailleurs immigrés isolés issus des bidonvilles.

Des chiffres :

2 résidences sociales (Marseille 13001 et 13016)

18 logements sur deux bâtiments, dont 15 loués à fin décembre 2024 ; taux d'occupation moyen 80%

10 ménages (16 adultes et 3 enfants).

Actions :

Attribution du logement et suivi social, suivi du budget, prévention et traitement des impayés locatifs, suivi de l'entretien des parties communes et des dysfonctionnements techniques.

Accompagnement social renforcé du résident tout au long de son parcours d'hébergement, de son entrée dans le logement à l'accès à un logement autonome.

Régulation de la vie collective.

Perspectives 2025 :

Anticiper le vieillissement de la population afin d'adapter les logements à l'évolution physique et psychique de nos résidents.

Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

Depuis 2021

Financement	IML
Partenaires	SIAO, ANAH, propriétaires privés, bailleurs sociaux, acteurs de droit commun et entreprises mécènes

Contact : samira.kadouri@ampil.fr

Objectifs :

Développer et gérer une offre locative permettant au public en situation de précarité (PDALPD) d'accéder à un logement transitoire ou pérenne adapté via :

Des mandats de gestion

Des contrats de location / sous location

Des logements propriétés de l'AMPIL (pleine propriété et bail emphytéotique)

Du bail à réhabilitation

Assurer la gestion locative adaptée des logements pendant toute la durée du bail

Réaliser un accompagnement social lié au logement des occupants

Des chiffres :

40 logements gérés en intermédiation locative

41 ménages logés correspondant à **93** personnes

2 mandats de gestion et **1** logement en location résiliés

61, 53% des ménages sont salariés et **33,33%** vivent de minima-sociaux

Surface moyenne de **51,09m²** pour un loyer moyen de **554 €**.

Actions :

Pour les propriétaires

Assurer la gestion locative du bien.

Pour les locataires

Traiter les orientations du SIAO, attribuer le logement adapté à la situation du ménage (revenu et composition), accompagner dans les démarches administratives avant l'entrée dans le logement, pendant la durée du bail, jusqu'à la sortie vers le logement autonome.

Perspectives 2025 :

Mobiliser et accompagner la mise à disposition de logements vacants dans le parc privé et social, tout en veillant au respect des normes d'installation et de sécurité des équipements (articulation avec le dispositif ANAH Sociale Logements vacants).

Négocier et pratiquer des loyers abordables permettant l'inclusion des familles en situation de précarité.

Accroître le parc immobilier en contractant des mandats de gestion.

ETHOS 2007 Typologie européenne de l'exclusion liée au logement

L'exclusion liée au logement est un des problèmes de société traités dans le cadre de la Stratégie européenne pour la protection et l'inclusion sociale. La prévention de l'exclusion liée au logement et la réintégration des personnes sans domicile sont des questions qui nécessitent une connaissance des parcours et trajectoires qui mènent à de telles situations de vie.

FEANTSA, Fédération européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri, a développé une typologie de l'exclusion liée au logement appelée ETHOS (European Typology on Homelessness and housing exclusion).

La typologie part du principe que le concept de "logement" (ou "home" en anglais) est composé de trois domaines, dont l'absence pourrait constituer une forme d'exclusion liée au logement. Le fait d'avoir un logement peut

être interprété comme: avoir une habitation adéquate qu'une personne et sa famille peuvent posséder exclusivement (*domaine physique*); avoir un lieu de vie privée pour entretenir des relations sociales (*domaine social*); et avoir un titre légal d'occupation (*domaine légal*). De ce concept de logement sont dérivées quatre formes d'exclusion liée au logement: être sans abri, être sans logement, être en situation de logement précaire, être en situation de logement inadéquat - des situations qui indiquent toutes l'absence d'un logement. ETHOS classe donc les personnes sans domicile en fonction de leur situation de vie ou de logement ("home"). Ces catégories conceptuelles sont divisées en 13 catégories opérationnelles qui peuvent être utiles sur le plan de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de politiques de lutte contre l'exclusion liée au logement.

	Catégorie opérationnelle	Situation de vie	Définition générique
v Catégorie Conceptuelle	SANS ABRIS	1 Personnes vivant dans la rue	1.1 Espace public ou externe Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation
		2 Personnes en hébergement d'urgence	2.1 Hébergement d'urgence Personne sans lieu de résidence habituel qui fait usage des hébergements d'urgence, hébergements à bas prix
	SANS LOGEMENT	3 Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3.1 Foyer d'hébergement d'insertion 3.2 Logement provisoire 3.3 Hébergement de transition avec accompagnement Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
		4 Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	4.1 Hébergement pour femmes Femmes hébergées du fait de violences domestiques et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
		5 Personnes en hébergement pour immigrants	5.1 Logement provisoire/centres d'accueil 5.2 Hébergement pour travailleurs migrants Immigrants en hébergement d'accueil ou à court terme du fait de leur statut d'immigrants
		6 Personnes sortant d'institutions	6.1 Institutions pénales 6.2 Institutions médicales (*) 6.3 Institutions pour enfants / homes Pas de logement disponible avant la libération Reste plus longtemps que prévu par manque de logement Pas de logement identifié (p.ex. au 18 ^e anniversaire)
		7 Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme	7.1 Foyer d'hébergement médicalisé destiné aux personnes sans domicile plus âgées 7.2 Logement accompagné pour ex-sans-abri Hébergement de longue durée avec accompagnement pour ex-sans-abri (normalement plus d'un an)
	LOGEMENT PRÉCAIRE	8 Personnes en habitat précaire	8.1 Provisoirement hébergé dans la famille/chez des amis 8.2 Sans bail de (sous-)location 8.3 Occupation illégale d'un terrain Qui vit dans un logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel du fait d'une absence de logement Occupation d'une habitation sans bail légal Occupation illégale d'un logement; Occupation d'un terrain sans droit légal
		9 Personnes menacées d'expulsion	9.1 Application d'une décision d'expulsion (location) 9.2 Avis de saisie (propriétaire) Quand les avis d'expulsion sont opérationnels Quand le prêteur possède un avis légal de saisie
		10 Personnes menacées de violences domestiques	10.1 Incidents enregistrés par la police Quand une action de police est prise pour s'assurer d'un lieu sûr pour les victimes de violences domestiques
	LOGEMENT INADÉQUAT	11 Personnes vivant dans des structures provisoires/non conventionnelles	11.1 Mobile homes 11.2 Construction non conventionnelle 11.3 Habitat provisoire Pas conçu pour être un lieu de résidence habituel Abri, baraquement ou cabane de fortune Baraque ou cabane de structure semi permanente
		12 Personnes en logement indigne	12.1 Logements inhabitables occupés Défini comme impropre à être habité par la législation nationale ou par les règlements de construction
		13 Personnes vivant dans conditions de surpeuplement sévère	13.1 Norme nationale de surpeuplement la plus élevée Défini comme excédant les normes nationales de densité en termes d'espace au sol ou de pièces utilisables

Note: Un séjour de courte durée est défini comme normalement moins d'un an; un séjour de longue durée est défini comme plus d'un an.

Cette définition est compatible avec les définitions du recensement telles qu'elles sont recommandées dans le rapport UNECE/EUROSTAT (2006)

(*) Inclut les centres de désintoxication, les hôpitaux psychiatriques, etc.



Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le 5^e bilan de statistiques sur l'exclusion liée au logement en Europe (Edgar et Meert) sur le site de la FEANTSA www.feantsa.org.

La FEANTSA est soutenue financièrement par la Commission européenne. Les opinions exprimées sont celles des intervenants, la Commission n'est pas responsable de l'utilisation des informations qui sont incluses dans le présent dossier.

Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri AISBL

FEANTSA European Federation of National Associations Working with the Homeless AISBL

194, Chaussée de Louvain ■ 1210 Bruxelles ■ Belgique ■ Tél.: +32 2 538 66 69 ■ Fax: +32 2 539 41 74 ■ office@feantsa.org ■ www.feantsa.org

